

INTRODUCTION

La table ronde sur les négociations pour la paix en Amérique centrale visait à favoriser la discussion sur les initiatives bilatérales et multilatérales qui pourraient entraîner la désescalade des conflits dans cette région du monde et renforcer le processus de paix amorcé par le groupe de Contadora. On avait estimé que le Canada était l'endroit idéal pour tenir une telle assemblée. Au cours des dernières années, le public canadien a de plus en plus souhaité le rétablissement de la paix et de la justice sociale en Amérique centrale, et toute une gamme d'organismes non gouvernementaux sont intervenus activement dans le débat sur les options qui s'offrent à la région. Fort de ce puissant appui de la population, le gouvernement du Canada s'est dit en faveur d'un règlement négocié des conflits et il a aussi fourni des opinions précises et des conseils techniques à Contadora sur les mécanismes de vérification et de contrôle nécessaires pour mettre en oeuvre avec succès un accord de paix. En outre, le Canada mène d'importants programmes bilatéraux d'aide dans la région et il accepte un nombre croissant de réfugiés venant de cette partie du monde.

La table ronde avait par conséquent pour but de définir les moyens à prendre afin de créer la volonté politique et d'autres conditions nécessaires pour régler par des voies pacifiques les conflits sévissant en Amérique centrale. L'objectif principal consistait à dégager la possibilité de nouvelles initiatives politiques susceptibles de donner lieu à des démarches multilatérales et à l'intervention de pays médiateurs tels que le Canada.

Trente-cinq personnes (des universitaires, des fonctionnaires et des représentants d'une vaste gamme d'organismes non gouvernementaux) venues d'Amérique latine, des États-Unis, d'Europe et du Canada ont participé à quatre séances qui se sont tenues les 27 et 28 septembre 1985. Les thèmes étaient les suivants : créer les conditions capables de favoriser la désescalade et susciter les occasions de poursuivre la conclusion d'un traité de paix; initiatives et rôles multilatéraux que les pays ne faisant pas partie de Contadora ou non engagés dans les conflits pourraient prendre ou jouer en qualité de tiers; conditions à remplir pour la mise en oeuvre de mesures de désescalade et d'un accord régional de paix; conclusions et recommandations. Au lieu de présenter des mémoires, les participants ont plutôt répondu à une série de questions dont l'énoncé est reproduit dans la partie II du présent compte rendu, laquelle contient également des résumés des diverses délibérations. Ces résumés sont présentés en fonction des thèmes et suivent